

**DECISION MUNICIPALE**  
**N°24-051**

1-1

**Objet :** MARCHÉ DE TRAVAUX D'ATTENUATION D'ÎLOTS DE CHALEUR DES GROUPES SCOLAIRES « MOULIN A VENT » ET « CHATEAU » POUR LA VILLE DE TOURNEFEUILLE

MARCHÉ N° 24-18

PRESTATIONS DIVISÉES EN LOTS :

- LOT N° 1 : CHATEAU – VRD

PSE1 : CLOTURE ENTRE LE CENTRE DE LOISIRS ET LE CINÉMA

PSE2 : PAS JAPONAIS

- LOT N° 2 : CHATEAU – SERRURERIE

PSE1 : PERGOLA FAÇADE SUD-OUEST

- LOT N° 3 : MOULIN A VENT – VRD

- TRANCHE FERME : COUR ÉLÉMENTAIRE CENTRALE

PSE1 : PAS JAPONAIS

- TRANCHE OPTIONNELLE O1 : COUR MATERNELLE

PSE2 : PAS JAPONAIS

PSE3 : TUNNEL MÉTALLIQUE

- TRANCHE OPTIONNELLE O2 : COUR ÉLÉMENTAIRE SUD

PSE4 : PAS JAPONAIS

PSE5 : TUNNEL MÉTALLIQUE

- TRANCHE OPTIONNELLE O3 : PARVIS

- LOT N° 4 : MOULIN A VENT – SERRURERIE

PSE1 : COMPLÉMENTS PROTECTION SOLAIRE

**Le Maire de TOURNEFEUILLE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 4° et L. 2122-23,

**VU** les articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1 et R. 2124-2 du Code de la commande publique,

**VU** la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** le règlement intérieur de la commande publique adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

**VU** la consultation par appel d'offres ouvert concernant l'objet ci-dessus référencé,

**VU** le rapport d'analyse des offres,

**VU** la décision de la commission d'appel d'offres en date du 2 mai 2024,

Accusé de réception en préfecture  
031-213105570-20240506-D24-051-AR  
Date de télétransmission : 15/05/2024  
Date de dépôt en préfecture : 15/05/2024

## DECIDE

**ARTICLE UN** : de retenir les sociétés suivantes, pour l'exécution des prestations de chaque lot et pour les montants suivants :

- Lot n°1 : DELAMPLE VRD - Base + PSE 2, pour un montant de 187 693.56 € HT.
- Lot n°2 : ETS CASTEREAS – Base + PSE 1 pour un montant de 95 540.00 € HT.
- Lot n°3 : CARO TP - Tranche ferme offre de base + PSE1 : cour élémentaire centrale pour un montant de 86 690.15€ HT et Prestation Supplémentaire Eventuelle n°1 : pas japonais pour un montant de 1 365.00 € HT.
- Lot n°4 : ETS CASTERAS – Base pour un montant de 76 656.00 € HT.

**ARTICLE DEUX** : de signer l'acte d'engagement lié à ce marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,  
Le 6 mai 2024

**Le Maire**  
  
**Dominique FOUCHIER**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours soit par la voie gracieuse ou hiérarchique auprès de l'autorité compétente, soit contentieuse devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31065 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Musée de réception en préfecture  
031-213105570-20240506-D24-051-AR  
Date de publication : 10/05/2024  
Date de réception en préfecture : 15/05/2024